



**LE GARDE DES SCEAUX  
MINISTRE DE LA JUSTICE**

Paris, le            - 3 AOUT 2016

V/Réf. : 109014/12175/FB  
N/Réf. : 201610016846

*du* Madame la Contrôleure générale,

Par correspondance du 5 avril 2016, vous m'avez fait parvenir le rapport relatif à la visite de contrôle de la maison d'arrêt de Reims, qui s'est déroulée du 30 mars au 2 avril 2015. J'ai pris connaissance de ce rapport avec le plus grand intérêt et demandé que la direction de l'administration pénitentiaire (DAP) vous apporte des réponses précises.

Je note que vous relevez plusieurs éléments positifs dans le fonctionnement de la maison d'arrêt comme la création d'un atelier, l'attention portée au quartier des mineurs et la souplesse qui caractérise l'organisation des visites aux parloirs.

Vous appelez cependant mon attention sur plusieurs difficultés. Je prends acte de l'ensemble de vos recommandations concernant les conditions de détention et l'effectivité des droits des personnes détenues. Je vous assure que la DAP met en œuvre, chaque fois que possible, les mesures susceptibles d'y répondre.

Il m'apparaît donc utile de vous faire part des observations suivantes.

Madame Adeline HAZAN  
Contrôleure générale des lieux de privation de liberté  
16-18 quai de la Loire  
BP 10301  
75921 PARIS Cedex 19

## **I – S’agissant des difficultés tenant au personnel de surveillance**

### **S’agissant de la gestion du personnel**

Au 7 juin 2016, la maison d’arrêt compte quarante-six surveillants pour un effectif de référence de quarante-cinq ETPT, soit un très bon taux de couverture de 102,22 %. L’établissement fait toutefois face à un problème important d’absentéisme. Cependant, la situation s’est nettement améliorée en 2016.

À la même date, l’établissement compte neuf gradés pour une référence à huit ETPT, soit un très bon taux de couverture de 112,5 %. Lors de la commission administrative paritaire de mars dernier, trois départs ont été enregistrés. Ces agents prendront leurs nouvelles fonctions le 17 octobre prochain. Ces postes vacants seront proposés aux lauréats de l’examen professionnel ou par le biais du tableau d’avancement. Ainsi, au 30 novembre 2016, le taux de couverture prévisionnel des gradés sera de nouveau de 112,5%.

Au 7 juin, la maison d’arrêt compte quatre officiers pour un effectif de référence à trois ETPT, soit un très bon taux de couverture de 133,34%. Aucun départ ni arrivée n’ayant été enregistré, au 30 novembre 2016, le taux de couverture prévisionnel des officiers sera identique.

L’établissement travaille actuellement sur une mise à jour des fiches de postes et des fiches-réflexes, qui datent de 2013. Par ailleurs, toutes les fiches de postes et les fiches-réflexes des agents sont stockées dans le serveur local de ressources et accessibles depuis tous les postes en détention.

### **S’agissant de l’utilisation des moyens de contrainte**

Lors des extractions médicales, les officiers décident de la prise en charge de la personne détenue sur le fondement du niveau d’escorte défini en commission pluridisciplinaire unique et sous réserve du comportement de l’intéressé au moment de la mise en place de l’extraction. Les moyens de contrainte sont ainsi adaptés en fonction du profil de la personne détenue. Il en est de même du niveau de surveillance lors du déroulement de l’examen médical.

### **S’agissant du suivi des requêtes et des registres**

Le rapport indique que le CEL est peu utilisé et les requêtes mal tracées. Le déploiement de l’outil GENESIS le 2 mars 2016 a permis d’améliorer ce suivi. La rubrique « observations » est utilisée conformément aux consignes par la majorité du personnel.

Le registre qui se trouvait dans le bureau du chef de détention a été remplacé dans le bureau du quartier disciplinaire. Conformément à la recommandation des contrôleurs, l’attention du chef de détention a été appelée sur la bonne tenue du registre.

## **II – S’agissant de la structure et du fonctionnement de la maison d’arrêt**

### **S’agissant du vieillissement de l’établissement**

Le CGLPL relève l’inadaptation de certains locaux. La sécurité périmétrique ayant été traitée en priorité, ces travaux se sont achevés en novembre 2015. Les surveillants en faction à la

guérite promenade et à la porte d'entrée disposent aujourd'hui de caméras performantes, comme c'était déjà le cas au quartier mineurs (QM). La vidéosurveillance ayant nécessité un investissement important, aucune autre opération ne peut être financée cette année dans les cours de promenade. L'établissement mènera toutefois en 2017 une étude concernant les équipements recommandés par le CGLPL. Concernant le local dédié au surveillant de la porte d'entrée principale, une étude de faisabilité a été menée en 2013. Les études de maîtrise d'œuvre et travaux sont programmées en 2017-2018. Par ailleurs, le rapport recommande de réfléchir à la mise en œuvre de nouvelles consignes pour le personnel en cas de projection d'objets par-dessus le mur d'enceinte. Cette procédure a été mise en place à l'issue des travaux périmétriques.

Les interphones et boutons d'appel en cellule sont présents au QM et au quartier de semi-liberté (QSL), ainsi que dans les deux cellules arrivants. La réfection complète des douches en 2015 a permis de résoudre le problème d'humidité qui touchait deux cellules attenantes. L'établissement va mettre en place un plan pluriannuel portant sur la peinture et le mobilier. Les travaux seront réalisés en interne au titre du service général, sous la surveillance du personnel technique. La rénovation des cuisines qui a débuté le 30 mai 2016 permettra la mise en place d'un monte-charge afin d'optimiser la distribution des repas. Sa réception est prévue au 4<sup>ème</sup> trimestre 2016.

Les plaques chauffantes sont disponibles en cantine depuis le 22 avril 2016.

#### S'agissant des activités non rémunérées

Conformément à la recommandation du rapport, de nouveaux appareils de musculation ont été installés en 2015. A ce jour, les personnes détenues au QSL disposent d'une table de tennis de table et d'un babyfoot. Au regard de l'amplitude très large des sorties, il n'est pas envisagé d'organiser d'autres activités. Les activités culturelles et culturelles occupent la salle d'activités et la bibliothèque au maximum de leurs capacités.

Les contrôleurs recommandent l'accroissement de l'offre de formation. Toutefois, à défaut d'allocation de moyens supplémentaires, ce développement ne pourrait être réalisé qu'au détriment des activités culturelles. Il n'est donc pas envisagé.

#### S'agissant de la prise en charge sanitaire des personnes détenues

A ce jour, l'unité sanitaire (US) ne fonctionne pas par le biais de convocations mais de listes préétablies et fournies à chaque étage, à la demande du médecin de l'US. La configuration de l'unité ne permet pas l'installation d'une douche et d'une salle d'attente. L'établissement mènera une réflexion en 2016 avec le personnel de l'US afin de définir le besoin et l'implantation souhaitable de la douche, avant inscription au plan régional d'équipement 2017.

### III. S'agissant du respect des droits des personnes détenues

#### S'agissant de l'accès au droit

Le point d'accès au droit a toujours fonctionné, notamment avec la présence de Pôle emploi, de la mission locale et les permanences avocats. Le service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) est sensibilisé à l'importance de la diffusion de l'information à ce sujet

auprès de la population pénale.

Conformément aux recommandations du rapport, l'ajout des coordonnées du CGLPL à l'article 35 du règlement intérieur sera réalisé lors de sa prochaine mise à jour courant 2016.

S'agissant la mise en œuvre de l'article 29 de la loi pénitentiaire

Aucune commission restauration ne se tiendra cette année en raison de la rénovation des cuisines, qui prendra fin en novembre 2016. Pendant les travaux, les repas ne pouvant être produits sur place, des plateaux-repas sont livrés. La prochaine commission restauration se réunira, de ce fait, en 2017, dès lors que les travaux seront achevés.

Une étude a été menée au sujet du canal vidéo interne. Pour des raisons budgétaires, il n'a pas été possible d'envisager une concrétisation. Une nouvelle étude sera réalisée en 2017.

S'agissant du maintien des liens familiaux

Le rapport signale que la fiche de l'établissement, disponible sur le site internet du ministère, devrait être mise à jour afin que les familles puissent disposer des informations correctes pour rejoindre l'établissement. Cette fiche sera mise à jour dès que possible.

Les téléphones mis à la disposition des personnes détenues dans la cour de promenade des majeurs sont régulièrement dégradés. Ceci explique le mauvais état d'une partie des téléphones au moment de la visite des contrôleurs.

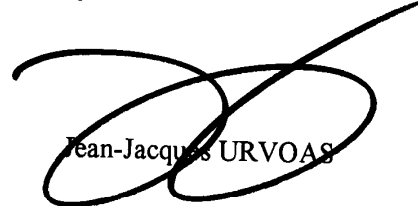
Les personnes détenues au QSL bénéficient d'une amplitude horaire de sortie plus large pour maintenir le lien avec leur famille. Elles peuvent demander au surveillant de téléphoner avec leur téléphone portable, en présence de l'agent, dans le bureau de ce dernier. Les sollicitations pour bénéficier de consultations d'un médecin ou d'une rencontre avec un avocat s'effectuent avec des modifications d'horaires validées par le chef d'établissement.

Une ligne téléphonique permettant un contact avec l'accueil établissement existe depuis six ans. Cette dernière sera optimisée. Le projet concernant l'aménagement des parloirs n'a pu voir le jour faute de budget. Il sera revu en 2017.

Voici les éléments de réponse que je tenais à porter à votre connaissance. Vous pouvez constater que, si des points de divergence existent, vos recommandations sont aussi à l'origine d'évolutions positives engagées par l'administration pénitentiaire.

Je vous prie de croire, Madame la Contrôleure générale, à l'expression de ma parfaite considération.

*Bien cordialement*



Jean-Jacques URVOAS